



# Bilan du plan Santé bien-être 2023-2024



## École Notre-Dame-de-la-Paix

Le 30 juin 2024

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan Santé bien être**.

Notre plan Santé bien être a été actualisé et approuvé par le **Conseil d'établissement le 13 juin 2024**. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible dans l'agenda et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet.



### Actions réalisées en 2023-2024 :

- ⇒ Mise en place de plusieurs mesures préventives: « Gang de choix », animation de sous-groupes, accueil des maternelles, local TES, activités en lien avec les émotions et les habiletés sociales en utilisant la littérature jeunesse (maternelle), ateliers Vers le Pacifique (1er cycle), ateliers d'habiletés socio-émotionnelles « Moozoom » (2e à 6e année), sensibilisation à l'intimidation (4e et 5e année) et à la cyber intimidation (6e année), programme de médiation par les pairs: les médiateurs (4e à 6e année);
- ⇒ Individuellement et collectivement, certificats et récompenses : mobilisation de l'équipe école pour l'enseignement et la valorisation des comportements attendus en lien avec le code de vie;
- ⇒ Défis mensuels, présentation d'outils avec les membres du personnel pour l'enseignement des comportements attendus et favoriser la compréhension commune du code de vie;
- ⇒ Poursuite de la collaboration avec les partenaires externes (SPVM, organismes communautaires, CIUSSS) et présence de l'intervenante communautaire scolaire (ICS), pour l'accompagnement des élèves des classes d'accueil nouvellement arrivés (soutien à l'intégration pour les élèves et les familles);
- ⇒ Avec le soutien d'une conseillère pédagogique du CSSMB, formation des membres du comité Santé bien-être sur la démarche de soutien aux comportements positifs (SCP);
- ⇒ Ajout de temps TES pour soutenir les élèves.
- ⇒ Mise en place d'une page d'accueil unique sur les Chromebook pour rappeler les règles d'utilisation sécuritaires des outils technologiques et d'Internet.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

### Impacts de nos actions :

En 2023-2024, nous avons poursuivi nos actions pour lutter contre la violence et l'intimidation. Nous notons que les situations de violence et d'intimidation demeurent peu nombreuses mais malgré tout présentes à l'école.

Les membres du personnel et les élèves continuent de dénoncer ces situations grâce aux activités préventives et au langage commun adopté par tous. Le renforcement positif des comportements reliés aux valeurs du code de vie a eu pour effet d'encourager, encore cette année, les comportements attendus.

De plus, des mesures adaptées aux besoins de certains élèves et mises en place suite à l'implication et la collaboration du personnel ont permis de diminuer la fréquence des comportements violents observés chez ceux-ci.

Enfin, toutes ces actions combinées ont permis de renforcer le sentiment de sécurité de l'ensemble des élèves de l'école.

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

### Actions prévues pour 2024-2025 :

- Implantation de la démarche de soutien aux comportements positifs (SCP)
- Poursuivre le travail débuté par le comité Santé bien-être, entre autres en lien avec la démarche SCP : accompagnement des membres du personnel dans l'enseignement des comportements attendus pour viser une compréhension commune du code de vie dans le but d'améliorer la cohérence dans la gestion de la communication et des interventions entre les divers intervenants face aux comportements inadéquats;
- Poursuivre et prioriser les activités de prévention pour les élèves de tous les cycles;
- Poursuivre la mobilisation de l'équipe-école en diffusant, entre autres, l'offre de formations CSSMB sur ENA;
- Maintenir la collaboration avec les partenaires externes;
- Bonifier la diffusion du code de vie;
- Bonifier la communication école-maison
- Poursuivre le développement des outils de sensibilisation et de régulation en lien avec l'utilisation sécuritaire des outils technologiques et d'Internet versus les dangers liés à cette utilisation.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).